



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 18 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 749-2015
- b. Avis de motion règlement n° 751-2015
- c. Adoption du 2^e projet de règlement n° 751-2015
- d. PIIA patrimoine – 107, rue Principale
- e. PIIA patrimoine – 37, rue Rousseau
- f. PIIA affichage – 420, Route 273
- g. PIIA patrimoine – 166-168, rue Principale
- h. Autorisation CPTAQ – lot 3 384 222
- i. Mandat pour relevé sanitaire 2015

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Octroi du contrat pour les équipements techniques audio/vidéo pour le centre multifonctionnel et annulation de la résolution 16534-05-2015
- b. Octroi du contrat pour l'achat des chaises, tables & chariots pour le centre multifonctionnel
- c. Embauche de la coordonnatrice adjointe du Terrain de jeux 2015
- d. Embauche de l'aide-bibliothécaire pour l'été 2015
- e. Embauche des animateurs et animatrices du Terrain de jeux 2015

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Octroi du contrat de pavage
- b. Cession d'un chemin montré à l'originnaire
- c. Autorisation pour appel d'offres – piste multifonctionnelle



11. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Réception des états financiers de l'Office municipal d'habitation et de la Corporation des aînés
 - b. Aide financière pour l'entretien des rues des Roulettes et des Campeurs
12. **ADMINISTRATION**
 - a. Autorisation de signatures pour Revenu Québec
 - b. Annulation de plusieurs soldes résiduaire
 - c. Acceptation des rues du Cardinal, du Grenat, Terry-Fox et de l'Améthyste
13. **AGENDA POLITIQUE**
 - a. ...
14. **VARIA**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

16546-06-2015
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16547-06-2015
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Mai

Bernard Ouellet	2 497.70 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	6 123.12 \$
Cathy Bergeron	5 158.05 \$
Martin Miller	2 753.75 \$
Renault Lepage	0.00 \$
Dany Lamontagne	4 673.74 \$
Membres du conseil et cadres :	26 655.80 \$
Employés voirie et bureau :	54 989.00 \$
Service de sécurité incendie :	10 358.68 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 740.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 944.07 \$
Terrain de jeux et soccer :	2 399.66 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2015 :	107 087.21 \$



Comptes payés – Mai

Superpass	Essence et diesel	6 841.87 \$
Kassandra Couture	Subvention ringuette	50.00 \$
Alyson Rousseau	Subvention ringuette	50.00 \$
Yves Moreau	Tonte gazon	919.80 \$
Fabrique de St-Apollinaire	Aide financière pour réparation du toit	500.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	1 083.16 \$
Ministre des Finances	Mise à jour des véhicules lourds	137.00 \$
Immeubles Turcotte & Labrecque	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Inscription tournoi de golf	850.00 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 avril au 21 mai	478.24 \$
Télus	Téléphones et internet	666.20 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 669.37 \$
Hydro-Québec	Facture finale - 20, Terry-Fox	31.54 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	118.16 \$
Couvre-planchers Pelletier inc.	Centre multifonctionnel	73 484.55 \$
Les Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Conciergerie Rive-Sud	Entretien ménager du centre multi.	5 430.01 \$
Émilie Rondeau	1 ^{er} versement - œuvre d'art centre	24 081.90 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 234.70 \$
Yvan Bolduc	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 060.34 \$
Coop Fédérée	Diesel et propane	1 238.56 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	863.04 \$
Municipalité de St-Agapit	Redevance recyclage	25 117.00 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	34.42 \$
Financière Banque Nationale	Remb. intérêts dévelop. Scandinavie	5 274.43 \$
Les Productions Fiest-Apo	Lancement de la programmation	750.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Christian Julien	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - mai	1 261.27 \$
Habitations Jacques Beaulieu & fils	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 mai au 21 juin	476.15 \$
Hydro-Québec	Électricité	12 469.84 \$
Hydro-Québec	Ajout de luminaires	1 490.07 \$
Annie Gagnon	Aide-comptable	180.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	1 327.57 \$
Interfas	Cotisation mensuelle	7 910.78 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2015 :		187 479.97 \$

Comptes à Payer - Mai

Agences Robert Janvier Itée	Centre multifonctionnel	389.54 \$
Alimentation Beauchesne	Divers achats	64.61 \$
Aqua Zach inc.	Pièces	1 302.52 \$
Aquatech	Suivi des équipements station d'épuration	1 774.06 \$
Ass. des bibliothèques publiques Qc	Livres pour bibliothèque	103.65 \$
Atelier Genytech inc.	Inspections mécaniques	1 149.24 \$
Atmos Phare	Centre multifonctionnel	12 193.95 \$
Batteries du Québec	Lampe frontale et piles	201.13 \$
Johannie Bergeron	Remboursement achats terrain de jeux	329.59 \$
Angela Bergeron Aubin	Remb. de frais de déplacement	35.91 \$
Bi-Sports	Articles de sports	661.03 \$
Boivin & Gauvin inc.	Mise à jour de sécurité alarme de détresse	8 925.77 \$
Brassardburo	Articles de bureau	706.19 \$
Casse-Croûte chez Lizon	Remb. de frais - repas	15.21 \$
Cam-Trac Bernières	Pièces	104.16 \$
Cantol corp.	Anti odeur - étangs d'épuration	314.52 \$
Carquest	Pièces et accessoires	629.66 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Carrefour Jeunesse Emploi	Gala JeunExcellence Lotb.	45.00 \$
CGER	Location avril et rapports	9 048.35 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces pour buts de soccer	44.84 \$
Certified Laboratories	Aérosol	314.98 \$
Chambre de commerce de Lotb.	Adhésion 2015	75.00 \$
Stéphane Cloutier	Frais de déplacement pour formation	76.54 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport (Dicom)	20.85 \$
Commission scolaire des Trois-Lacs	Formation opérateurs en traitement des eaux	2 985.85 \$
Composts du Québec	Terre à jardin	633.51 \$
Conciergerie Rive sud	Ménage centre multifonctionnel et salle com.	1 049.57 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires LVM	535.74 \$
Constructo Seao	Appel d'offres - audio/vidéo centre multi.	25.18 \$
Coop Seigneurie	Chaux pour terrain de balle	68.07 \$
Coop Unicoop	Bec verseur	26.42 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Découvertes entrepreneuriales	49.99 \$
Côté Fleury inc.	Cadenas	233.60 \$
CWA	Réparation tuyauterie en acier - réservoir	2 420.22 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Place Francoeur	696.45 \$
Danovar inc.	Reconditionner vanne et pompe turbine	17 173.62 \$
Distribution Sports-Loisirs	Centre multifonctionnel	61 319.43 \$
École nationale des pompiers	Formation et examens	4 469.00 \$
Éco Verdure	Sacs d'engrais	2 031.61 \$
Eddy Fugère inc.	Centre multifonctionnel	1 080.76 \$
Empire RLT inc.	Refaire le vinyle	2 722.89 \$
Entreposage St-Apollinaire	Location d'entreposage	574.88 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	564.74 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Centre multifonctionnel	6 174.16 \$
Envirotonte	Tonte des espaces verts	2 934.08 \$
EIRS	Inspection annuelle	477.96 \$
Équipements supérieurs inc.	Centre multifonctionnel	2 053.20 \$
Eugène Allard	Savon	110.04 \$
Exova	Analyses d'eau	260.65 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Remb. du dépôt de la retenue	2 836.72 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	292.00 \$
Gaston St-Pierre et associés inc.	Honoraires professionnels	145.15 \$
Génisol Environnement	Phase II (141, rue Principale)	6 409.86 \$
Gestion Réjean Léger	Veste et rames	209.21 \$
Gicleurs québécois inc.	Centre multifonctionnel	414.31 \$
Good year Canada inc.	Pneus Ford Transit	397.90 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement pour formation	36.12 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	4 698.65 \$
Groupe Déziel	Valves - réservoir des Lilas	197.53 \$
Hewitt Équipement Itée	Alarme survitesse	1 339.74 \$
Impressionne moi	Écran et ordinateur	950.46 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	175.00 \$
Laboratoires d'expertises de Qué.	Centre multifonctionnel	1 977.57 \$
Laflamme & Siemel	Prolongement rue Sévigny	1 889.02 \$
Stéphane Laroche	Remboursement de frais - formation	215.65 \$
Léopold Delisle inc.	Remb. du dépôt de la retenue	3 794.18 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	6 614.02 \$
Linde Canada Itée	Produits chimiques	23.69 \$
Magnus	Réparer programmation	211.55 \$
Mécanique Ducro inc.	Centre multifonctionnel	3 527.80 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Publi-Sac	164.63 \$
Mercier Expert inc.	Pièces et accessoires	381.05 \$
Ministre des Finances	1 ^{er} versement police	396 619.00 \$
Ministre des Finances	Centre multifonctionnel	6 151.66 \$
MRC de Lotbinière	Formation et quote-part	41 027.17 \$
Multimétal	Centre multifonctionnel	9 814.84 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts récupération	5 638.78 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendie	470.74 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Nordik Sports	Réparation réservoir	143.17 \$
Normand Côté, électricien	Vérifier pompe aux étangs et autre travaux	2 462.16 \$
Novicom 2000 inc.	Réparer radio	95.43 \$
OBV du Chêne	Arbres et arbustes	496.00 \$
Parka	Centre multifonctionnel	1 678.64 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de niveleuse et remb. retenue	33 794.57 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Peinture a terrain de soccer	998.04 \$
Performance C2	Acompte session été 2015	6 424.98 \$
Pierre Boily Électricité inc.	Centre multifonctionnel	14 744.51 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	548.12 \$
Predimach inc.	Logiciel	2 299.50 \$
Produits industriels J-Paul Côté	Produits chimiques	977.29 \$
Produits Capital	Autorécreuse	20 969.20 \$
PG Solutions	Antivirus	563.38 \$
Protection incendie PC inc.	Recharges	106.36 \$
Publications du Québec	Normes ouvrages routier - Tome 6	41.28 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	592.38 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Centre multifonctionnel	40.33 \$
RBR Construction inc.	Centre multifonctionnel	57 805.86 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau	906.29 \$
Réfrigération Noel inc.	Centre multifonctionnel	3 880.41 \$
Remorquage Jack 2000	Centre multifonctionnel	251.51 \$
Réseau biblio	Code à barres	34.49 \$
Résotel	Centre multifonctionnel	8 243.59 \$
Ronam	Centre multifonctionnel	13 207.61 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai de rue	794.83 \$
Sani Bleu	Centre multifonctionnel	135.67 \$
Sectek	Centre multifonctionnel	18 968.78 \$
Serres Normand Morissette	Fleurs annuelles	313.42 \$
Serrupro	Centre multifonctionnel	200.29 \$
Service d'incendie en commun	Entraide incendie	420.47 \$
Services Frimas inc.	Entretien Place Francoeur	290.32 \$
Shalwin	Centre multifonctionnel	6 833.85 \$
Signalisation Lévis	Signalisation	1 189.99 \$
SNC-Lavalin inc.	Prolongement rue Terry-Fox	76.57 \$
Talbot Hydrostatique	Tests à pression	134.99 \$
Tapico Québec inc.	Centre multifonctionnel	193 187.33 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance	689.71 \$
Veolia	Produits chimiques	502.88 \$
Xérox	Photocopieur	511.90 \$
Xylem Canada	Aérateur aux étangs	5 255.61 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mai 2015 :		1 046 633.63 \$

16548-06-2015
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 749-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger certains textes du règlement de zonage sur les garages attenants, les garages détachés et les logements d'appoint afin d'apporter des précisions et de faciliter l'application dudit règlement;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 29 avril 2015;



ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mai 2015 par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 749-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16549-06-2015
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 751-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier les limites des zones 177R et 183R et de créer la zone 183.1R dans le secteur de la rue Sévigny.

16550-06-2015
point no 7c

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 751-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire pour permettre la construction d'habitations bifamiliales jumelées sur certains terrains de la rue Sévigny;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mai 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2015 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 751-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16551-06-2015
point no 7d

PIIA PATRIMOINE – 107, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 741 du cadastre du Québec situé au 107, rue Principale dans la zone 155C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-147 afin d'ajouter un toit à la galerie arrière, d'ajouter un treillis de bois au bas des galeries avant et arrière, ainsi que pour installer une clôture de bois sur une partie de la ligne latérale en cour arrière;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2015-147.

Adopté à l'unanimité.

16552-06-2015
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – 37, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 402 du cadastre du Québec situé au 37, rue Rousseau dans la zone 158R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-148 afin de construire un abri à bois fait de planches de bois ajourées en cour arrière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2015-148.

Adopté à l'unanimité

16553-06-2015
point no 7f

PIIA AFFICHAGE – 420, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 793 du cadastre du Québec situé au 420, Route 273 dans la zone 146C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation n° 2015-133 afin d'installer une nouvelle enseigne murale sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2015-133.

Adopté à l'unanimité

16554-06-2015
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 166-168, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 853 du cadastre du Québec situé au 166-168, rue Principale dans la zone 127R;



ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-194 afin de remplacer les fenêtres du mur latéral gauche du bâtiment principal pour un modèle à battant de même dimension;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2015-194.

Adopté à l'unanimité

16555-06-2015
point no 7h

AUTORISATION CPTAQ – LOT 3 384 222

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 384 222 dans la zone 16 A situé dans le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de procéder à l'exploitation d'une sablière d'une superficie approximative de 43 636 m², incluant l'utilisation d'un chemin d'accès existant;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16556-06-2015
point no 7i

MANDAT POUR RELEVÉ SANITAIRE 2015

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre les relevés sanitaires effectués depuis 2009 afin de régulariser le plus possible les installations septiques non conformes sur son territoire et ainsi protéger la nappe phréatique et les cours d'eau;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été effectués le 1^{er} mai 2015;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soient :

Assaini-Conseil	120 \$ (50 à 100 visites) + taxes
Groupe Hémisphères	150 \$ (entre 50 et 100 visites) + taxes 175 \$ (50 visites et moins) + taxes
Analysol inc.	295 \$ + taxes
Les consultants Envirag inc.	200 \$ + taxes
Technilab Environnement inc.	149 \$ (entre 50 et 100 visites) + taxes 174 \$ (50 visites et moins) + taxes

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Assaini-Conseil pour procéder au relevé sanitaire d'environ 95 propriétés sur le territoire de St-Apollinaire pour un coût de 120 \$ + taxes par propriété visitée.

Un rapport des visites (version papier et électronique) devra être fourni à la Municipalité au plus tard le 1^{er} novembre 2015.

Adopté à l'unanimité

16557-06-2015
point no 8a

OCTROI DU CONTRAT POUR LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES AUDIO-VIDÉO POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 16534-05-2015

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les équipements techniques audio/vidéo pour le centre multifonctionnel, par le biais du site SE@O;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaire	Prix
Solotech	108 736.65 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Solotech pour la somme de 108 736.65 \$ plus taxes.

Que la résolution no 16534-05-2015 soit abrogée car il y a eu erreur à propos des taxes.

Adopté à l'unanimité.

16558-06-2015
point no 8b

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DES CHAISES, TABLES & CHARIOTS POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés pour faire l'achat de chaises, tables et chariots pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix
Les Industries Trans-Canada	25 990.00 \$
EBPC	29 529.07 \$
G. Doyon cuisine inc.	29 713.00 \$
Maison Rondeau	29 882.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat des chaises, tables & chariots, aux Industries Trans-Canada, au montant de 25 990.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16559-06-2015
point no 8c

EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DU TERRAIN DE JEUX 2015

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via l'Apollinairois de mars pour les postes de coordonnateur(trice) et assistant-coordonnateur(trice) du Terrain de Jeux 2015 et que des entrevues ont été effectuées;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Angela Bergeron Aubin à titre de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux pour la saison 2015, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août. Sa paie sera rétroactive au 11 mai.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

16560-06-2015
point no 8d

EMBAUCHE DE L'AIDE BIBLIOTHÉCAIRE

ATTENDU QU'une offre d'emploi d'été comme étudiant(e) aide-bibliothécaire a été publiée dans l'Apollinairois de mai, ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE 3 candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Estelle St-Charles comme aide-bibliothécaire pour l'été 2015;

Le poste est à temps partiel, sur un horaire variable de 20 heures par semaine et pour 7 semaines. Soit du 29 juin au 28 août. La bibliothèque ferme ses portes durant les 2 semaines de la construction, du 19 juillet au 1^{er} août inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

16561-06-2015
point no 8e

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES – TERRAIN DE JEUX 2015

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 17 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2015. La liste peut être consultée au bureau municipal.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

16562-06-2015
point no 10a

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Construction B.M.L., division de Sintra inc.	650 845.09 \$
2	Les Entreprises Lévisiennes inc.	696 621.62 \$
3	Pavages U.C.P. inc.	767 387.76 \$
4	Construction & Pavage Portneuf inc.	785 698.46 \$
5	Gilles Audet Excavation inc.	816 146.85 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction B.M.L. pour la somme de 650 845.09 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16563-06-2015
point no 10b

CESSION D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QU'il y a eu réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a fermé par résolution, le 11 septembre 2006, l'ancien chemin reliant le rang Prairie-Grillée et le rang des Moulanges traversant les lots 49 à 53 du cadastre de la paroisse de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'une parcelle de ce chemin porte maintenant les numéros de lots 3 584 436, 3 966 202 et 3 966 203 du cadastre du Québec et doit être cédée au propriétaire contigu pour qu'il puisse vendre sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De céder à titre purement gratuit les lots 3 584 436, 3 966 202 et 3 966 203 du cadastre du Québec à Monsieur Henri Baril, résident au 304, rue Laurier. Monsieur Baril ou son acheteur éventuel assumera les frais de notaire reliés à cette transaction.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, André Sévigny et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

La présente résolution abroge la résolution 16397-12-2014 adoptée le 1^{er} décembre 2014.

Adopté à l'unanimité

16564-06-2015
point no 10c

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – PISTE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait à l'aménagement d'une piste multifonctionnelle.

Adopté à l'unanimité.

16565-06-2015
point no 11a

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET DE LA CORPORATION DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'OMH et de la Corporation des aînés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser aux organismes un montant équivalant à 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 2710 \$ à l'OMH et 1603 \$ à la Corporation des Aînés.

Deux chèques distincts doivent être faits à l'Office municipal d'habitation, avec mentions distinctes.

Adopté à l'unanimité

16566-06-2015
point no 11b

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RUES DES ROULOTTES ET DES CAMPEURS

ATTENDU QUE la rue des Roulottes et la rue des Campeurs sont deux rues privées, propriété du camping les Pierres à feu;

ATTENDU QUE plusieurs autres propriétaires se sont établis en bordure de ces rues, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de passage saisonnier;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont transformé leur chalet en résidence permanente de telle sorte qu'ils doivent dorénavant utiliser ces deux chemins durant toute l'année;

ATTENDU QUE le camping ouvre seulement durant la période estivale, alors que le chemin est utilisé par le public en général durant toute l'année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans les domaines qui sont de sa compétence;

ATTENDU QUE l'entretien d'une voie privée, ouverte au public par tolérance, fait partie de la compétence d'une municipalité lorsque demande lui en est faite, suivant l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil, dans ces circonstances particulières, estime juste et raisonnable d'accorder une aide financière aux propriétaires du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accorde aux propriétaires du Camping les Pierres à feu une aide financière au montant de 800 \$ en raison de l'augmentation de circulation générée par les nouvelles constructions permanentes érigées sur ces deux rues.

Adopté à l'unanimité

16567-06-2015
point no 12a

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE Revenu Québec exige une résolution de la Municipalité de Saint-Apollinaire autorisant la directrice générale, Martine Couture, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Cathy Bergeron, à signer tous les documents de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la directrice générale, Martine Couture, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Cathy Bergeron, soient autorisées à signer tous les documents provenant de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.



16568-06-2015
point no 12b

ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention	
636-2010	717 582 \$	458 382 \$	604 200 \$	345 000 \$		259 200 \$	113 382 \$
643-2010	1 909 303 \$	1 909 303 \$	1 430 985 \$	879 200 \$		551 785 \$	1 030 103 \$
655-2011	2 210 000 \$	2 210 000 \$	2 054 000 \$	2 054 000 \$			156 000 \$
708-2013	894 697 \$	894 697 \$	437 000 \$	437 000 \$			457 697 \$

* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

Adopté à l'unanimité.



16569-06-2015
point no 12c

**ACCEPTATION DES RUES DU CARDINAL, DU GREMAT, TERRY-FOX ET DE
L'AMÉTHYSTE**

ATTENDU QUE « Gestion R.D. 2003 inc. » a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour de nouvelles rues du Cardinal, du Grenat, de l'Améthyste et pour la continuité de la rue Terry Fox, soient les lots 5 608 880, 5 608 881, 5 608 882 et 5 608 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire de ces rues approuvé par la firme SNC-Lavalin, incluant la liste des travaux à compléter et la liste des déficiences à corriger pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation des rues du Cardinal, du Grenat, de l'Améthyste et la continuité de la rue Terry Fox, soit les lots 5 608 880, 5 608 881, 5 608 882, 5 608 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les sections de rues cédées gratuitement à la Municipalité par « Gestion R.D. 2003 inc. » seront considérées comme rues publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de ces rues, seulement une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Adopté à l'unanimité.

16570-06-2015
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1^{er} juin 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16571-06-2015
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1^{er} juin 2015, à 20 h 29.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 juillet 2015
